

SAISINE

sur

« Droits des enfants et participation citoyenne des enfants »

(Décision du Bureau du 15 septembre 2026 - NS263830)

Contexte

Les droits des enfants sont aujourd'hui fortement questionnés : les enfants sont victimes de violences, mais aussi d'une société ébranlée : risques environnementaux, menaces sur les familles, tensions sur notre système éducatif... Parallèlement, des voix s'élèvent contre les nouvelles tendances à l'exclusion des enfants de l'espace public (phénomène "no kids").

Si la vulnérabilité intrinsèque de l'enfant appelle à une protection renforcée de ses droits, les enfants doivent aussi être reconnus comme des acteurs à part entière dont la parole doit être écoutée pour enrichir la société. Leur participation, leur considération par les adultes, leur place dans la société sont des enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain.

C'est dans ce contexte que le CESE a créé une nouvelle délégation en son sein, en rappelant que le droit pour l'enfant *"d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant"* et le fait que la société prenne en considération ses opinions sont consacrés par l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 20 novembre 1989.

Objectif

Quel niveau d'ambition le CESE se fixe-t-il en matière de défense des droits des enfants ? Quelle est la raison d'être de la nouvelle délégation aux droits des enfants ? Quelle place la participation des enfants doit-elle occuper dans le fonctionnement démocratique du CESE ? Cette résolution aura pour objet de répondre à ces défis et d'asseoir la légitimité de la nouvelle délégation avec un vote en assemblée plénière.

Calendrier

Le 20 novembre est, chaque année, la journée internationale des droits des enfants et le samedi 14 novembre 2026 est organisée, cette année, une marche nationale contre les violences faites aux enfants.

Lors de sa réunion du mardi 15 septembre, le Bureau a décidé de confier à la délégation aux droits des enfants la préparation d'une résolution sur cette question qui pourrait faire l'objet d'une présentation en assemblée plénière le mercredi 18 novembre 2026.